



Information Presse

Mardi 29 novembre 2005

**Grande première dans le domaine de la prévention santé :
MAAF Assurances et Fruit d'Or pro-activ (Unilever France)
lancent un partenariat précurseur dans la lutte contre l'hypercholestérolémie**

Grande première dans la lutte contre l'hypercholestérolémie : MAAF Assurances et Fruit d'or pro-activ (Unilever France), deux précurseurs dans leur domaine respectif, l'assurance et l'agroalimentaire, ont décidé d'unir leurs compétences au service de la santé des Français. Pour la première fois, une société d'assurance et une entreprise agroalimentaire s'associent pour placer l'alimentation, au cœur de la lutte contre l'excès de cholestérol, considéré comme l'un des principaux facteurs de risque cardiovasculaire.

A partir de début 2006, chaque adhérent Santé de MAAF Assurances qui, pour faire baisser son taux de cholestérol, consommera régulièrement les produits de la gamme Fruit d'Or pro-activ enrichis en stérols végétaux, dans le cadre d'une alimentation variée et équilibrée (en particulier riche en fruits et légumes), bénéficiera d'une offre « **Pur Bonus Santé** », allant jusqu'à quarante euros, à déduire de sa cotisation santé 2007. Le lancement de cette opération au service de la prévention santé, qui s'étendra sur toute l'année 2006, sera relayé par une campagne de publicité orchestrée conjointement par les 2 partenaires.

C'est en 2000 que le premier aliment enrichi en stérols, une margarine, est lancé en France sous la marque Fruit d'Or pro-activ, une innovation agréée par les autorités européennes Novel Foods en 2000, suivi en 2004 par d'autres innovations aux rayons yaourt et lait. Rappelons que la consommation dans le cadre d'une alimentation variée et équilibrée de 2 à 3 grammes de stérols végétaux contenus dans les produits de la gamme Fruit d'Or pro-activ permet de réduire de 10 à 15% le taux de mauvais cholestérol. Cet effet a été scientifiquement et médicalement prouvé* par de nombreuses études ayant fait l'objet de publications dans les meilleures revues scientifiques.

Cet engagement mutuel entre MAAF Assurances et Unilever France constitue **une réponse forte aux préoccupations de santé publique**. Les autorités scientifiques sont claires : **il faut lutter contre l'excès de cholestérol pour mieux prévenir les maladies cardiovasculaires**. En France, chaque année, plus de 170 000 personnes meurent d'un infarctus du myocarde ou d'un accident vasculaire cérébral. C'est de loin la première cause de mortalité : environ un décès sur trois est dû à une défaillance cardiovasculaire. Et l'excès de cholestérol constitue un facteur de risque majeur reconnu de ces pathologies multifactorielles.

En mars 2005, les dernières recommandations** de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) indiquaient précisément que « *le traitement diététique est la base de la prise en charge ; ce traitement comprend 4 catégories de mesures :*

1. *une limitation de l'apport en acides gras saturés (graisses d'origine animale), au profit des acides gras mono ou poly-insaturés ;*
2. *une augmentation de la consommation en acides gras poly-insaturés oméga 3 (poissons) ;*
3. *une augmentation de la consommation de fibres et de micronutriments naturels (fruits, légumes et produits céréaliers) ;*
4. *une limitation du cholestérol alimentaire, voire l'utilisation d'aliments enrichis en stérols végétaux. »*

Autre point essentiel souligné par l'Afssaps : « *Le traitement diététique administré seul réduit les événements cardiovasculaires et doit être proposé en première intention chez les patients à risque cardiovasculaire. »*

Sensibiliser et responsabiliser les consommateurs aux vertus d'une alimentation adaptée pour contribuer à la baisse de l'hypercholestérolémie, tel est l'objectif de MAAF Assurances et de Unilever France, à travers le lancement de ce « Pur Bonus Santé » avec Fruit d'Or pro-activ, une opération inédite dans le domaine de la prévention santé.

* J.A Westrate et al. European Journal of Clinical Nutrition (1998) 52, 334-343.

**Actualisation des Recommandations de Bonne Pratique «Prise en charge des dyslipidémies » publiées par l'Afssaps en septembre 2000.

Service de presse Fruit d'Or pro-activ
C'est dit, C'est écrit !

Caroline de Saint Albin/Stanislas Baudry
Tél. 01 58 56 66 66 61

MAAF Assurances
Relations extérieures

Françoise Ickowicz / Marie-Pierre Michel
Tél. : 01 53 10 65 10 / 63 57

Unilever France
Direction de la communication

Sophie Jayet- Palomarès / Pierre-Yves Morel
Tél. : 01 41 96 51 64